

**"HOMMAGE A LA VOLONTÉ ET LA DÉTERMINATION
DE LA NATION MONTAGNAISE DE PRENDRE EN MAIN
SON PROPRE DÉVELOPPEMENT EN MATIERE
D'ÉDUCATION ET DE CULTURE"**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ A LA
COMMISSION ROYALE
SUR LES
PEUPLES AUTOCHTONES**

**PAR
LA NATION MONTAGNAISE**

**RÉDIGÉ PAR
L'INSTITUT CULTUREL ET ÉDUCATIF MONTAGNAIS**

TABLE DES MATIERES

1.	Contexte et particularités.....	1
2.	L'ICEM, une organisation et son rôle pro-actif.....	4
3.	Philosophie et culture montagnaise.....	7
4.	Nos différences, une évidence!.....	8
5.	Des expériences nécessaires et révélatrices.....	10
6.	Rapport éducation et autonomie gouvernementale.....	13
7.	L'avenir éducatif et culturel de la nation montagnaise.....	15
8.	Conclusion.....	23

1. CONTEXTE ET PARTICULARITÉS

Honorable René Dussault, coprésident,
Monsieur George Erasmus, coprésident,
Mesdames et Messieurs les commissaires,
Distingués invités et observateurs,
Mes amis, frères et soeurs autochtones,

Permettez- moi d'abord au nom de l'Institut culturel et éducatif montagnais, au nom de la nation montagnaise et au nom de mes amis et frères autochtones de remercier la Commission royale sur les peuples autochtones de tendre une oreille attentive et réceptive face au contenu du présent mémoire et ainsi permettre à la nation montagnaise d'exprimer avec un espoir non encore éteint, toute sa fierté d'être un peuple qui participe au développement de l'ensemble de la société.

Ce que nous exprimerons ici, nous le ferons en toute honnêteté et empreint d'un profond respect pour la mémoire de ceux et celles qui nous ont précédés, TSHIMUSHUMINUT! (NOS ANCETRES!), et d'un profond sentiment d'espoir pour ceux et celles qui suivront le chemin tracé, TSHITUASSIMINUT! (NOS ENFANTS!).

Ce que la nation montagnaise exprimera ici, elle le fera dans le domaine de l'ÉDUCATION et de la CULTURE. Deux (2) pivots extrêmement importants pour l'AVENIR de la Nation.

Ce que la nation montagnaise attend de la Commission royale sur les peuples autochtones va au-delà du simple dialogue. Nous nous attendons à une rétro-action vive et concrète vers les autorités gouvernementales en vue, non seulement d'une reconnaissance formelle, mais beaucoup plus d'une prise en main totale et réelle de nos destinées en matière d'éducation et de culture.

Le contexte socio-politique de notre terre que les Canadiens appellent le CANADA et que nous, Montagnais, appelons NITASSINAN, ne nous autorise plus à continuer d'être dépendant des décisions gouvernementales à notre égard. Nous nous considérons maître de nos destinés et n'avons aucunement l'intention de revendiquer un droit inné.

La Commission royale sur les peuples autochtones a pour effet de créer une fois de plus chez les nombreuses nations autochtones, et plus particulièrement chez les Montagnais, un espoir, des attentes face à leur AVENIR. Au nom de TSHIMUSHUMINUT MAK TSHITUASSIMINUT (NOS ANCETRES ET NOS ENFANTS), nous sommes cette fois-ci convaincus de votre bonne foi et qu'il n'est pas dans votre intention de nous décevoir!

Pour bien saisir toute la profondeur de notre discours, nous demandons respectueusement aux membres de cette commission de faire preuve d'une plus grande ouverture que ceux et celles qui nous ont écouté il y a bien des années, mais qui malheureusement ne nous ont pas encore compris.

Nous avons lu et visionné avec grand intérêt l'ensemble de la documentation que la commission a mis à la disposition de la population. Nous sommes d'avis tout comme vous, qu'il faut maintenant dépasser le simple constat. Nous devons proposer et mettre de l'avant des actions et des moyens concrets dans le but d'accéder à un avenir meilleur pour les Nations autochtones et par conséquent, à un avenir meilleur pour l'ensemble des non-autochtones.

Notre responsabilité en tant qu'organisation autochtone représentant la nation montagnaise est de contribuer au devenir de l'ensemble de la société en proposant et en guidant cette commission vers la mise en oeuvre de formules visant la pleine autonomie de notre nation dans les domaines éducatif et culturel.

Tel est notre volonté!

2. L'ICEM, UNE ORGANISATION ET SON ROLE PRO-ACTIF

L'Institut culturel et éducatif montagnais a vu le jour en 1978 suite à la volonté de la nation montagnaise de coordonner ses actions dans les domaines de l'éducation et de la culture. Notre organisation représente les intérêts d'environ dix milles (10,000) montagnais répartis sur un territoire allant du Saguenay-Lac St-Jean jusqu'à la Basse côte-nord en passant par la côte-nord sans oublier le Centre nord du Québec.

Depuis maintenant quelques quatorze (14) années d'existence, notre organisation a su démontrer sa détermination et sa persévérance en vue d'assurer à la nation montagnaise une plus grande autonomie en matière éducative et culturelle.

De plus en plus de communautés montagnaises ont pris en charge leur éducation et d'autres sont en voie de le faire. Mais nous visons au-delà des simples prises en charge administrative. Nous voulons prendre les décisions qui nous concernent dans les domaines qui nous concernent.

Du côté culturel, notre nation se réapproprie de plus en plus l'héritage des anciens. Au-delà des écoles primaires et secondaires, nous enseignons à nos jeunes les valeurs qui nous sont propres. Nous leurs transmettons toutes les richesses de notre culture afin qu'ils soient fiers d'être INNU.

Depuis sa création, l'ICEM est de plus en plus présente dans le milieu montagnais et s'est donné un rôle pro-actif dans le développement éducatif et culturel des communautés. La vaste opération de consultation sur "L'AVENIR ÉDUCATIF ET CULTUREL DE LA NATION MONTAGNAISE" menée au cours des deux (2) dernières années et l'application concrète de mesures visant notre autonomie dans les domaines de l'éducation et de la culture en sont des exemples probants.

Nos représentations et nos revendications auprès des autorités gouvernementales fédérale et provinciale, ont permis aux représentants éducatif et culturel de créer des programmes, de mettre en oeuvre des projets spéciaux, de prendre des décisions importantes face à notre avenir qui ont eu pour résultat de solidifier notre organisation.

Nous sommes aujourd'hui à un point déterminant de notre développement. Notre nation veut continuer à croire qu'il existe des gens ayant une véritable volonté de redonner aux autochtones, et plus particulièrement aux Montagnais, leur dignité, leur fierté et leur sens des valeurs fondamentales qui fait d'un peuple ce qu'il doit être.

C'est dans cet esprit que l'ICEM et tous ceux et celles qui voudront bien être nos partenaires, entend diriger ses actions pour assurer un avenir meilleur à la nation puisque c'est bien d'un devenir collectif dont il est question aujourd'hui.

En ce sens, nous aimerions illustrer l'esprit de notre mémoire en citant un extrait issu d'une intervention de M. Bruce Unfried lors de la première série d'audiences:

"A mon avis, les Canadiens ont le sens de la justice. Ils veulent rectifier les injustices et participer au processus de réconciliation. Nous venons de vivre une période d'introspection extrêmement difficile (après avoir vu le film Conspiracy of Silence). Je pense qu'il y a deux façons de réagir. La première est de rester sur nos positions et de nier le racisme et la discrimination. La deuxième consiste à regarder les choses en face et à décider de participer nous-mêmes au changement."

De toute évidence, notre organisation opte pour la deuxième!

3. PHILOSOPHIE ET CULTURE MONTAGNAISE

Nous sommes conscients, pour avoir pris connaissance du compte rendu de la première série d'audiences, que l'ensemble des interventions des organisations, des regroupements, des associations ou tout simplement des membres des nations autochtones, sont empreintes d'une grande sagesse et trouvent leur fondement dans toute cette philosophie propre aux peuples autochtones.

Comme les membres de la commission sont considérablement sensibilisés à cette dynamique, nous ne reviendrons donc pas sur l'essence même des interventions antérieures.

Nous, les Montagnais, désirons simplement apporter un complément qui permettra une meilleure perception et compréhension quant au sens de notre propos et qui puise sa source dans la dimension du grand cercle.

Nous nous référons ici aux quatre (4) grands axes qui déterminent l'équilibre du grand cercle soit les mondes politique, social, économique et bien évidemment culturel. Nous pouvons transposer ces axes dans d'autres dimensions telles les mondes végétal, animal, minéral et humain. Selon les principes autochtones, tous ces axes doivent évoluer en parfaite harmonie afin de favoriser un environnement sain au développement de l'individu et de la collectivité.

Actuellement, nous sommes tous dans une période, un temps, un espace où il y a déséquilibre entre ces axes. Notre responsabilité à tous, tant autochtones que non-autochtones, est de rétablir le juste équilibre entre ces mondes afin de vivre en parfaite harmonie dans un environnement qui correspondent aux vraies valeurs de la vie.

Pour l'Institut culturel et éducatif montagnais, notre responsabilité se situe au niveau éducatif et culturel. Nous voulons travailler conjointement et activement avec les autres secteurs d'interventions afin de faire de notre projet de société le résultat d'une mise en commun de nos compétences, de nos connaissances, de nos intérêts et surtout de notre foi en un avenir prometteur pour notre nation.

4. NOS DIFFÉRENCES, UNE ÉVIDENCE!

Voilà maintenant 500 ans que nos deux (2) peuples cohabitent sur un même territoire. Au peuple nouvellement arrivé, nous disons ceci; vos visions, vos actions, vos décisions furent depuis ce temps trop souvent animées par le désir de conquérir, d'être au-dessus de toute chose, de contrôler autrui et faire vôtre tout élément composant ce "nouveau monde".

A nous, Premiers habitants de ce " monde en pleine découverte ", nous nous disons ceci; trop souvent, nous avons cru aveuglément à la bonne foi des nouveaux arrivants; nos visions, nos actions, nos décisions furent trop souvent animées par une réceptivité et une confiance sans égal et inconditionnelles aux nombreux discours des dirigeants non-autochtones.

En revanche, nous avons de part et d'autre tenté de faire profiter la société de nos connaissances et de nos expériences respectives. Mettre en évidence et au service de la collectivité ce qu'il y a de meilleur en chacun de nous.

Afin de faire de notre projet de société, un projet qui reflète les aspirations propres aux deux (2) cultures, afin d'atteindre les objectifs de cette commission et rencontrer le mandat qui lui fut confié, nous devons tous et chacun se rendre à l'évidence de nos différences. C'est le premier pas vers un dialogue franc et honnête. C'est aussi le premier pas vers un véritable changement qui aura une valeur historique. C'est enfin le premier pas vers la sagesse.

Voilà maintenant 500 ans que nous cohabitons ensemble, il est grand temps de reconnaître et surtout de respecter réciproquement nos différences linguistiques, culturelles, spirituelles, politiques, sociales et économiques.

Ce que veulent les Premières Nations, c'est ce à quoi aspire tout peuple de la terre, soit son autonomie, sa langue, sa culture, son développement, son territoire.

5. DES EXPÉRIENCES NÉCESSAIRES ET RÉVÉLATRICES

Le projet du Collège Manitou dans les années 70 au Québec aura sans nul doute créé chez les jeunes de l'époque et dans l'esprit des leaders autochtones du temps un engouement profond pour la cause amérindienne. Ce fut vraisemblablement le début du véritable mouvement autochtone au Québec.

Cette expérience, critiquée négativement par certains et positivement par d'autres, aura toutefois eu le mérite d'avoir donné naissance à la première institution postsecondaire gérée par des autochtones et à cet égard était beaucoup qu'un simple instrument d'affirmation culturelle et politique.

L'échec de l'expérience Manitou est fort révélatrice. Dans un document de travail intitulé "La formation universitaire des autochtones: contexte et vision du développement " commandé par l'ICEM et rédigé par Pierrette Beaudoin, Ph D., juillet 1991, l'auteure nous réfère à l'analyse du projet Manitou par Jean Beaudoin en 1977, afin d'expliquer l'échec de cette expérience et nous citons:

" Dans l'analyse du projet Manitou, Jean Beaudoin (1977) identifie quelques facteurs auxquels peut être attribué l'échec de la survie du Collège. Notons, entre autres, l'absence de l'analyse des besoins réels des communautés en terme de formation et partant de là la pertinence des programmes, le contre-lobbying des fonctionnaires fédéraux portant sur la qualité des services éducatifs offerts par le Collège, les problèmes financiers, l'attitude colonisatrice de plusieurs employés du ministère des Affaires indiennes et du nord (MAIN) et l'éventail restreint des programmes d'études."

Plus près de nous, une autre expérience vient de prendre fin, soit le partenariat ICEM-Université du Québec à Chicoutimi. Pendant six (6) années, l'ICEM a assumé toutes les formations académiques et pédagogiques et a accueilli près de 350 étudiants dont plus de la moitié ont obtenu un diplôme. Ce partenariat a pris naissance en 1985 pour se terminer officiellement en 1991.

Dans le cadre des négociations territoriales du Conseil des Atikamekw et des Montagnais et de l'autonomie gouvernementale autochtone et faisant directement référence au contrôle de nos institutions dans les domaines de la santé, des services sociaux, de l'éducation et autres..., ce partenariat a donné lieu à de nombreux programmes universitaires destinés à une clientèle autochtone en milieu de travail.

Malheureusement, la cause majeure qui a provoqué la fin des activités de formation de l'ICEM fut la directive du siège social de l'Université du Québec de ne plus confier les fonctions d'enseignement à notre organisation.

Ces deux (2) expériences à elles seules démontrent bien d'une part, la mauvaise foi des fonctionnaires fédéraux qui a fait échoué le projet Manitou, et d'autre part, que malgré l'implication des institutions d'enseignement, celles-ci n'ont pas encore répondu efficacement aux véritables besoins et aux exigences fondamentales des communautés en matière d'amérindianisation de l'éducation indienne.

Qui plus est, l'expérience du partenariat ICEM-Université du Québec à Chicoutimi indiquent clairement la mauvaise foi des autorités du Réseau des universités du Québec lorsque notre organisation devenait une MENACE pour leur institution. Le résultat fut de mettre fin à ce projet en prétextant un conflit avec la Loi québécoise sur l'enseignement universitaire.

Quant aux lois, il est bien connu, et cela est une pratique très courante chez les deux (2) paliers gouvernementaux, que lorsqu'une loi est désuète ou ne répond pas au véritable besoin de la société, nous pouvons l'amander ou encore déposer tout simplement un nouveau projet de loi.

Ceci nous amène à la conclusion que les autochtones doivent détenir les pouvoirs décisionnels en éducation.

6. RAPPORT EDUCATION ET AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Nous devons ici rappeler, non seulement aux membres de cette commission, mais aussi à nos leaders politiques qui dirigent présentement des négociations territoriales avec les gouvernements, que l'éducation et la culture sont étroitement liées, sinon indissociables du projet d'autonomie gouvernementale autochtone.

Plus concrètement, l'autonomie gouvernementale autochtone se traduit par le plein contrôle de nos institutions et ce dans tous les domaines d'intervention actuellement reconnus en milieu autochtone soit, la santé, les services sociaux, la justice, l'emploi et le développement économique, l'éducation, la culture, la religion et bien d'autres encore.

Plus concrètement, cela signifie aussi la formation de personnes ressources qualifiées capables et aptes à diriger nos institutions de façon adéquate.

Dans cette perspective, l'Institut culturel et éducatif montagnais revendique le droit de faire partie intégrante de tout le processus de revendications territoriales en cours présentement.

Les leaders politiques auront tout à gagner d'impliquer le plus d'intervenants possibles dans cette démarche vers l'autonomie. Le projet de société autochtone ne se réalisera pas totalement et entièrement sans l'implication des spécialistes en matière d'éducation, de culture, de santé, de services sociaux, etc...

Il ne faut pas accentuer le déséquilibre engendré par la méconnaissance et l'ignorance. En tant qu'autochtone, nous avons le devoir de rétablir l'équilibre.

7. L'AVENIR ÉDUCATIF ET CULTUREL DE LA NATION MONTAGNAISE

La décision du gouvernement fédéral de créer la Commission royale sur les peuples autochtones fut, il faut l'avouer, une décision sage et honnête. Malgré le fait que cette démarche aurait dû se faire il y a de cela bien des années, nous apprécions que le gouvernement canadien ait pris cette décision et se penche concrètement sur la dynamique autochtone.

Concrètement, en matière d'éducation et de culture, la nation montagnaise s'est donnée une période de réflexion et s'est ensuite positionnée face à son avenir. En février 1991, tous les représentants en éducation et en culture de nos communautés ont pris la décision de lancer une vaste opération de consultation devant mener à des orientations claires et précises dans les domaines éducatif et culturel.

Concrètement, cette vaste opération s'est traduite en une consultation systématique des neuf (9) communautés montagnaises à laquelle ont participé quinze (15) groupes cibles dans chacune des communautés qui se sont prononcés sur au moins quinze (15) grands axes de questionnement.

Concrètement, pour la nation montagnaise, de cette vaste opération de consultation, il en a résulté deux (2) grandes orientations.

En matière éducative, l'orientation de la nation vise à ce "QUE CHAQUE MONTAGNAIS AIT ACCES A UN SYSTEME D'ÉDUCATION QUI LUI EST PROPRE TOUT EN TENANT COMPTE DES EXIGENCES DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL, DE SORTE QU'IL PUISSE ATTEINDRE LE BUT QU'IL S'EST FIXÉ COMME INDIVIDU MEMBRE DE LA NATION".

En matière culturelle, l'orientation de la nation vise à ce "QUE CHAQUE MONTAGNAIS SOIT FIER DE SON IDENTITÉ, MANIFESTE UN SENTIMENT D'APPARTENANCE A UNE CULTURE COMMUNE ET ASSUME SA RESPONSABILITÉ DE MEMBRE DE LA NATION".

Concrètement, la nation montagnaise s'est dotée d'un plan d'orientation et d'opération en plus de donner de nouveaux outils rejoignant davantage les membres des communautés en créant des comités locaux et régionaux où siègent les véritables spécialistes en matière d'éducation et de culture dont les rôles respectifs sont d'atteindre le but ultime de la nation, soit l'autonomie dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Concrètement, la nation montagnaise a mis sur pied le Conseil des Aînés, les comités culturels locaux et le comité culturel régional, le comité de développement pédagogique, le comité de coordination sur la recherche, le comité de concertation des directeurs et directrices d'écoles, le comité de services d'encadrement aux étudiants du postsecondaire et d'autres comités ad hoc pour des questions plus spécifiques touchant la nation.

Concrètement, ces comités locaux et régionaux sont responsables de dossiers aussi importants que l'évaluation du système éducatif actuel, le développement pédagogique et la production de matériel didactique, les services d'encadrement aux étudiants postsecondaires, le personnel enseignant autochtone qualifié, la mise en oeuvre de services professionnels en éducation, le développement de la langue montagnaise, la prise en charge du développement culturel, l'implantation d'équipements culturels en milieu montagnais, le développement et la coordination de la recherche, l'aide aux artistes et artisans montagnais, la promotion et la diffusion de la culture, et bien d'autres encore.

Concrètement, tous ces dossiers se traduisent en terme d'objectifs précis à atteindre et font partie intégrante du plan d'orientation et d'opération de la nation.

Concrètement, les comités locaux et régionaux ont le mandat de formuler des recommandations auprès de leur organisation centrale, l'ICEM, qui elle a le mandat de donner suite à ces recommandations.

Concrètement, dans le but de sauvegarder, de promouvoir et de diffuser sa langue traditionnelle et actuelle, la nation montagnaise veut mettre sur pied son propre OFFICE DE LA LANGUE MONTAGNAISE.

Concrètement, dans le but de venir en aide aux artistes et artisans montagnais, de promouvoir et d'encourager la production artistique et par le fait même l'expression de notre culture, la nation montagnaise travaille à mettre sur pied sa propre FONDATION D'AIDE AUX ARTISTES ET ARTISANS.

Concrètement, dans le but de préserver, de promouvoir et de rendre accessible sa culture, la nation montagnaise veut PRENDRE EN CHARGE DE SON DÉVELOPPEMENT CULTUREL et élaborera sa propre POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL.

Concrètement, dans le but d'assurer une éducation propre aux montagnais et montagnaises et à l'ensemble des nations autochtones dans un système qui tient compte de leurs aspirations, de leur identité, de leurs valeurs intrinsèques, la nation montagnaise travaille à l'ETABLISSEMENT D'UNE STRUCTURE POUR LA FORMATION POSTSECONDAIRE DES ÉTUDIANTS AMÉRINDIENS FRANCOPHONES DU QUÉBEC.

Concrètement, l'établissement de cette structure pourrait éventuellement déboucher sur la création d'une institution d'enseignement postsecondaire autochtone pour l'ensemble des étudiants et étudiantes francophones.

Concrètement, la nation montagnaise s'est positionnée clairement face à son avenir et est plus que prête à prendre en main son propre développement dans les domaines éducatif et culturel.

Toutefois, malgré tout le dynamisme et la motivation de notre nation, malgré toute la détermination dont fait preuve notre organisation dans la mise en oeuvre de notre plan d'orientation et d'opération, nous nous heurtons régulièrement à des obstacles et ce, au niveau des deux (2) paliers de gouvernements.

Concrètement, la Commission royale sur les peuples autochtones a le devoir d'éliminer, sinon de minimiser ces obstacles. La commission a aussi la responsabilité de contribuer positivement à l'atteinte de nos objectifs en reconnaissant le travail énorme effectué par les représentants montagnais dans les domaines éducatif et culturel et en recommandant que des mesures concrètes soient mises de l'avant pour soutenir et encourager notre démarche vers l'autonomie.

Concrètement, de telles mesures doivent se traduire par:

- le maintien et la bonification du Programme des centres culturels et éducatifs du Ministère des Affaires indiennes et du nord canadien en recommandant des crédits supplémentaires qui nous permettrons de réaliser nos objectifs;
- la mise en oeuvre de mécanismes permettant une plus grande concertation entre le Ministère des Affaires indiennes et les autorités éducatives du gouvernement du Québec en mettant sur pied des groupes de travail où siègeront également les représentants montagnais;
- une meilleure ouverture d'esprit des institutions d'enseignement secondaire et postsecondaire non-autochtones quant à l'accueil et l'encadrement de nos étudiants en créant des structures favorisant leur intégration, leur développement et leur réussite dans ces institutions;
- l'exercice de notre autorité dans le domaine de la culture et de son développement en clarifiant la question de juridiction culturelle envers les autochtones, en reconnaissant la valeur de notre prochaine politique en matière de culture, en validant notre démarche de prise en charge de notre développement culturel, et en bonifiant les programmes actuels et en créant de nouveaux programmes destinés à la promotion, à l'enseignement au développement et à l'utilisation de la langue montagnaise;

- la mise sur pied et le plein contrôle de nos institutions dans les domaines de la langue montagnaise, de l'aide aux artistes et aux artisans en appuyant la création de notre propre Office de la langue montagnaise et de notre Fondation d'aide aux artistes et artisans montagnais;
- l'implantation de nos propres équipements culturels dans le milieu montagnais en supportant financièrement tant l'implantation de ces mêmes équipements que le fonctionnement et l'opération de ceux-ci;
- la formation de nos ressources humaines dans les domaines éducatif et culturel en mettant sur pied des programmes d'enseignement qui tiennent compte de la réalité et des spécificités culturelles du milieu montagnais;
- la création et le plein contrôle de nos propres institutions d'enseignement postsecondaire en appuyant l'établissement d'une structure pour la formation postsecondaires des étudiants amérindiens francophones du Québec et en favorisant la création éventuelle d'une institution d'enseignement postsecondaire pour autochtones francophones.

Ce ne sont là que quelques pistes qui guideront davantage votre commission dans l'élaboration de vos recommandations.

Concrètement, la pertinence même de cette commission ne trouvera de véritable sens que dans la mesure où le résultat de ses travaux pourront se traduire par des actions concrètes.

Concrètement, la nation montagnaise ne veut plus que le gouvernement canadien considèrent les membres de notre nation comme étant SES AUTOCHTONES. Nous ne sommes les autochtones de personne et à ce titre, nous avons pleinement le droit de décider de nous-même et de notre avenir.

8. CONCLUSION

Au nom de la nation montagnaise, au nom de l'Institut culturel et éducatif montagnais, et au nom de nos représentants en éducation et en culturel, je désire remercier les membres de cette commission de nous avoir donnée cette opportunité historique de nous exprimer.

Nous aimerions clore notre discours en citant cette petite histoire qui illustre bien les responsabilités individuelles que chaque membre doit assumer et ainsi prendre part au développement et à l'épanouissement de la collectivité.

"Ce fut le temps où tout était noir dans mon esprit. Je ne savais où je me dirigeait ni comment j'allais m'en sortir. Le découragement, la violence, l'alcool, la drogue et même les idées suicidaires s'étaient littéralement emparé de mon esprit. Je n'avais plus aucun contrôle. Un jour, j'ai rencontré un sage. Il m'ordonna alors de fermer les yeux et d'apaiser mes douleurs. Il me fit voir en pensée un sentier que je devais emprunter. J'ai emprunté ce sentier pour ensuite me retrouver sur le haut d'une colline. Le sage me demanda alors ce qu'il y avait sur le haut de cette colline. Un campement indien se présenta alors devant moi. Le sage m'ordonna d'y entrer, ce que je fis aussitôt. Une fois entré, un vieux sage était assis au fond du campement et m'invita à m'asseoir. Je lui posai alors deux questions."

- Pourquoi suis-je ici ?
- Il me répondit, "Le grand esprit t'a amené ici"
- Dites-moi, quel est le sens de la vie ?
- Il me répondit alors, "Tu es le sens de la vie"

(Anonyme)

C'est ainsi que la nation montagnaise, que l'Institut culturel et éducatif montagnais et que tous les membres de la nation veulent prendre leurs responsabilités respectives afin d'assurer un avenir meilleur à toute la jeunesse montagnaise et aux générations qui vont suivre.